



RéCapiTuLons

COMITE TECHNIQUE LOCAL
Du 5 janvier 2017

DSFIPE/TAF

Janvier 2017

Déclaration Liminaire des élu-(e)s CGT au CTL/DSFIPE et TAF du 5 janvier 2017

« Monsieur le Président,

Partout, à tous les niveaux, la CGT interpelle les responsables politiques et administratifs pour qu'ils répondent aux revendications des salariés et des agents de la fonction publique.

A la DGFIP, nous partageons des revendications en commun à tous les fonctionnaires.

Au-delà de nos exigences de voir l'abandon du PPCR ou de la RIFSEEP dont nous dénonçons les dangers, nous demandons à ce que nos carrières soient aujourd'hui améliorées et notre rémunération revue à la hausse par la revalorisation réelle du point d'indice.

Au niveau de notre ministère, nous demandons à ce qu'un plan de qualification tenant compte de l'augmentation de la technicité des collègues soit proposé, et que les mesures catégorielles soient réellement utilisées pour le bénéfice des agents.

Nous revendiquons :

- l'arrêt des suppressions d'emplois et le recrutement de collègues à la hauteur des conditions de bon exercice de nos missions
- l'arrêt des restructurations et le développement d'un réseau de proximité de pleine compétence
- le renforcement de toutes nos missions et l'abandon du projet de prélèvement à la source
- l'amélioration de nos rémunérations et l'arrêt de toutes les formes de rémunération aux mérites ».



Points principaux abordés :

Déclinaison du volet emplois au titre PLF 2017

Les nouvelles **19 suppressions d'emplois au titre de 2017** pour notre direction seront réparties comme dans le tableau ci-dessous. La déclinaison sera évoquée lors d'un prochain Comité Technique Local (CTL) en principe en janvier 2017.

19 emplois seront supprimés suite à la fermeture de 5 TAF (Madrid, Rome, Berlin, N'Djamena et Ouagadougou) en 2017.

DIRECTION	CATEGORIES											Total	
	AGFIP	AFIP	AFIPA	IP	Idiv HC	Idiv CN	Idiv expert	A	B	B géo	C		C Ast
DSFIPE et TAF					-3	-1		-2	-6		-6	-1	-19

Par ailleurs, en 2017 ET 2018, 12 emplois seront transférés au MAEDI.

A la DSFIPE, un transfert de 9 agents est effectué au sein des services impactés par la fermeture des TAF.

En outre, le PLF 2018 devrait comporter le reliquat des suppressions d'emplois des TAF et ne pas impacter les emplois de la DSFIPE... si la Direction Générale ne le décide pas différemment !

**La CGT et la CFDT ont voté contre les suppressions d'emplois
FO s'est abstenue et bien entendu, l'administration a voté pour.**

Ponts naturels de 2017

A l'unanimité, les dates suivantes ont été retenues :

- ✓ vendredi 26 mai
- ✓ lundi 14 août

Une autorisation d'absence exceptionnelle sera accordée lors du premier pont naturel déposé sur Agora.

Questions diverses de vos élu-es CGT en CTL

- ✓ **Candidatures au SRE** : Environ 16 candidatures ont été traitées à la DSFIPE. Un avis défavorable a été systématiquement donné aux agents nouvellement installés dans un service. Une harmonisation semble pouvoir être apportée concernant le traitement des dossiers, notamment sur le tableau synoptique et la soumission de celui-ci à l'agent préalablement à son envoi à la Direction.
- ✓ **Horaires variables à la DSFIPE** : La CGT a de nouveau évoqué la demande de modification des horaires variables afin de permettre aux agents de débiter la plage horaires à 7 heures du matin au lieu de 7h15. Avant de donner une réponse définitive à cette requête, la direction doit vérifier la cohérence des dispositifs applicatifs à la DGFIP.
- ✓ **Valorisation des adjoints des responsables de services** : La CGT a proposé une valorisation/compensation de la fonction d'adjoint par l'octroi d'autorisations d'absences. Cette proposition a été rejetée par la direction car elle ne serait pas réglementaire.
- ✓ **Déménagement du service des pensions cristallisées** : Toujours pas d'accord de la DG pour le financement des travaux d'installation tandis que la note s'alourdit avec le désamiantage des locaux du CID (informatique). Un diagnostic avant travaux (DAT) a été réalisé et la direction s'est engagée à le diffuser avec une note explicative sur le site intranet de la DSFIPE. La CGT a souligné que la surface allouée aux pensions cristallisées serait insuffisante et la direction a affirmé que ce n'était qu'une proposition.
- ✓ **Avis de décès** : compte tenu de l'échelle humaine de notre Direction, les avis de décès de nos collègues seront désormais transmis de manière individuelle sur nos boîtes mails et plus par voie hiérarchique. A notre demande, une annonce sera également publiée sur l'intranet de la DSFIPE.

Nous sommes à votre disposition. N'hésitez pas à nous contacter !

N'hésitez pas à nous contacter

Vos représentants CGT Finances Publiques en CTL :

Béatrice Chiron-Saïch – Titulaire (02 40 16 17 60)
Sonia Le Corre-Peneau - Titulaire (02.40.16.14.67)
Yohann Duval – Suppléant (Equipe de renfort)
Elisabeth Reilhac – Suppléante (TAF Burkina Faso)

Contactez la CGT ▶ Cgt Finances Publiques, 2 rue du Général Margueritte 44000 Nantes
▶ Tél & Fax : 02 40 74 06 81 – Internet : <http://www.financespubliques.cgt.fr/44/>
▶ Courriel : cgt.dr44@dgfip.finances.gouv.fr
▶ Courriel : cgt.tge@dgfip.finances.gouv.fr

BULLETIN DE SYNDICALISATION

À LA CGT FINANCES PUBLIQUES

Nom :

Prénom :

Catégorie : C B A

Échelon :

Adresse :

.....

.....

Tél :

Courriel :

.....

Date :

Signature

SE SYNDIQUER, ÇA ME DONNE QUOI ?

Être syndiqué-e, cela donne le droit de participer à la vie du syndicat : donner son avis, décider et agir ensemble.

Être informé-e par des infos rapides par mail, par courrier. Recevoir la presse de la CGT.

Être formé-e pour bien connaître ses droits et les moyens de les défendre.

Être défendu-e : la CGT, c'est la solidarité.

ET ÇA M'ENGAGE À QUOI ?

Chaque adhérent-e garde sa liberté de penser et sa liberté d'action.

La CGT est ouverte à toutes celles et tous ceux qui sont d'accord pour se défendre collectivement.

C'est notre diversité qui fait notre richesse.

Chaque adhérent-e est libre de la place qu'il-elle prend dans le syndicat.

Chacun est libre de s'impliquer ou non et apporte sa contribution en fonction de sa situation, de son tempérament, de ses envies.

À QUOI SERVENT LES COTISATIONS ?

La cotisation sert d'abord à faire fonctionner la section de Loire-Atlantique (achat de matériel, publications, déplacements...).

Une partie de la cotisation est reversée aux structures locales et nationales de la CGT, permettant de développer l'activité.

La solidarité entre structures de la CGT, c'est une réalité et c'est ce qui fait, par exemple, qu'elle est la seule confédération syndicale à organiser des chômeurs (en général à faibles revenus donc à faible pouvoir de cotisation) au sein de comités CGT de privé-es d'emploi.

RAPPEL : les cotisations syndicales ouvrent droit à un crédit d'impôt de 66%

